

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Ville de Bourg-en-Bresse**

ARRETE PERMANENT  
N° 61675

---

Portant Stationnement réservé sur  
RUE ALEXANDRE DUMAS  
Ville de Bourg-en-Bresse

En agglomération

---

**le Maire de Bourg-en-Bresse,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213.1

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-25 et R. 411-8

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment livre 1, quatrième partie,  
Signalisation de prescription

Vu l'arrêté n° 51736 du 27 mars 2017 donnant délégation de signature

Vu l'arrêté 43985 du 22 Novembre 2011

Considérant la nécessité de mettre à jour du règlement général de circulation ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'arrêté 43985 est abrogé.

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Bourg-en-Bresse, le **20 FEV** 2023

Le Maire de Bourg-en-Bresse  
Et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint des Services  
Jean-Marc SCHLICK

